

# Fiche de données de sécurité

Date d'émission 27-janv.-2015

Date de révision 09-oct.-2019

Version 2

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Vitalnova Energyl Micro
Code produit	31410125DA
Substance pure/mélange	Mélange.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Utilisation par les consommateurs [SU 21].

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV  
Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190.

Pour plus d'informations, contacter INFO-MSDS@EVERRIS.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence Int: +44 1235 239 670 (24h). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

*Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)*

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucun(e)

### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient aucune substance dangereuse conformément aux législations européennes ou nationales

*Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16*

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

#### Inhalation

En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'inhalation des émanations issues des réactions, transporter immédiatement la victime à l'extérieur.

<b>Contact cutané:</b>	Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire:</b>	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion:</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

**4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau abondant.**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

**Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Mesures de protection individuelles** Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée.**Pour les agents d'intervention** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement: Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.Méthodes de nettoyage: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.**6.4. Référence à d'autres rubriques**

§ 8, 12, 13.

**Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Considérations générales d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Mesures techniques/Conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un récipient fermé.

Matériaux d'emballage

LGK (Allemagne)

Exempté(e)(s)

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais; www.everris.com; Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette  
Mélange. Non demandé.

Scénario d'exposition

**Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Niveau dérivé sans effet (DNEL)****Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune donnée disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter un appareil de protection des yeux/du visage
<b>Protection des mains</b>	Gants. Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.
<b>Protection respiratoire</b>	appareil respiratoire avec filtre P2 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection légers
<b>Mesures d'hygiène</b>	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique :</b>	Solide
<b>Couleur</b>	marron.
<b>Odeur:</b>	Aucun(e)
<b>pH :</b>	10 +/- 1 (10 g /100 ml)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Solide. Sans objet.
<b>Point d'éclair :</b>	Solide. Sans objet.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Solide. Sans objet.
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ininflammable
<b>Pression de vapeur</b>	Solide. Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Solide. Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Solide. Sans objet.
<b>Température d'autoignition :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Ne présente pas de danger d'explosion.

**9.2. Autres informations****Teneur en COV (%):** Solide. Sans objet.**Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Non réactif.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de

vapeurs irritants et toxiques.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veuillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

## **Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Informations sur le produit**

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une légère irritation.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Ingestion</b>	Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

#### **Informations sur les effets toxicologiques**

Aucun(e) connu(e)

#### **Toxicité aiguë**

**Toxicité aiguë inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

#### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Cancérogénicité</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition unique</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Danger par aspiration</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement  
0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

#### Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient.

#### Autres informations

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMO / IMDG

#### 14.1

No ONU:

Non réglementé

#### 14.2

Nom d'expédition:

Non réglementé

#### 14.3

Classe de danger:

Non réglementé

#### 14.4

Groupe d'emballage:

Non réglementé

#### 14.5

Polluant marin

Aucune information disponible

#### 14.6

Dispositions spéciales

Aucun(e)

#### 14.7

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

### ADR/RID

#### 14.1

No ONU:

Non réglementé

#### 14.2

Nom d'expédition:

Non réglementé

#### 14.3

Classe de danger:

Non réglementé

#### 14.4

Groupe d'emballage:

Non réglementé

#### 14.5

<b>Danger pour l'environnement</b> <b>14.6</b>	Non réglementé
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**IATA**

<b>14.1</b> <b>No ONU:</b>	Non réglementé
<b>14.2</b> <b>Nom d'expédition:</b>	Non réglementé
<b>14.3</b> <b>Classe de danger:</b>	Non réglementé
<b>14.4</b> <b>Groupe d'emballage:</b>	Non réglementé
<b>14.5</b> <b>Danger pour l'environnement</b> <b>14.6</b>	Non réglementé
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Belgique****Danemark**

Danemark Aucune donnée disponible

**France**

ICPE Non réglementé

NF U France

44-204

**Allemagne**

LGK (Allemagne)

Exempté(e)(s)

Classe du danger d'eau (WGK)

NWG

GefStoffV (DE):

Non réglementé

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

- Aucun(e)

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
DNEL: Derived No-Effect Level  
REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals  
CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging  
OEL: Occupational Exposure Limit  
TWA: Time Weighted Average  
ATE: Acute Toxicity Estimate  
EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement  
LD50: Lethal dose, 50%.  
LC50: Lethal concentration, 50%.  
SVHC: Substance of Very High Concern.

**Méthode de classification**

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

**Principales références de la littérature et sources de données**

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

**Préparé par**

Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

**Date d'émission**

27-janv.-2015

**Limitations relatives à l'utilisation**

Réservé aux utilisateurs professionnels

**Motif de la révision**

\*\*\*Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.